

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Arrêté du 3 décembre 2024 fixant le contingent annuel et la répartition des places offertes par la voie de la sélection professionnelle et par la voie de l'examen professionnel pour l'accès au corps de cadre greffiers des services judiciaires au titre des années 2025 et 2026

NOR : JUSB2418694A

Le garde des sceaux, ministre de la justice, le ministre de la fonction publique, de la simplification et de la transformation de l'action publique et le ministre auprès du Premier ministre, chargé du budget et des comptes publics,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2024-1089 du 3 décembre 2024 portant statut particulier du corps des cadres greffiers des services judiciaires,

Arrêtent :

Art. 1^{er}. – Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret du 3 décembre 2024 susvisé, le nombre maximal de promotions offertes pour l'accès au corps de cadre greffier des services judiciaires au titre de l'année 2025 est fixé à 2 200.

La répartition des places offertes par la voie de la sélection professionnelle et par la voie de l'examen professionnel est fixée ainsi qu'il suit :

	Sélection professionnelle	Examen professionnel
Cadre greffier des services judiciaires	1 540	660

Art. 2. – Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret du 3 décembre 2024 susvisé, le nombre maximal de promotions offertes pour l'accès au corps de cadre greffier des services judiciaires au titre de l'année 2026 est fixé à 1 000.

La répartition des places offertes par la voie de la sélection professionnelle et par la voie de l'examen professionnel est fixée ainsi qu'il suit :

	Sélection professionnelle	Examen professionnel
Cadre greffier des services judiciaires	700	300

Art. 3. – Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025.

Art. 4. – Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 3 décembre 2024.

*Le garde des sceaux,
ministre de la justice,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des services judiciaires,
P. PRACHE*

*Le ministre de la fonction publique, de la simplification
et de la transformation de l'action publique,*

Pour le ministre et par délégation :

*Le sous-directeur
de la politique salariale
et des parcours de carrière,*

J. VENCATACHELLUM

*Le ministre auprès du Premier ministre,
chargé du budget et des comptes publics,*

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice
chargée de la 8^e sous-direction
de la direction du budget,*

C. ANSELIN